



3. S'efforce d'améliorer l'efficacité de l'arbitrage par une participation active au Programme nationale de certification des officiels:

4. Démontre de la logique, de la justesse, et un haut niveau d'habilité, sur le et hors du terrain:

5. Fait preuve de dévouement envers le programme des officiels par des interventions bénévoles:

6. Contribue au développement de l'arbitrage à titre de formateur, évaluateur ou élaborateur de programme:

7. Autre\*:

\* *Ajoutez ici toutes les qualités exceptionnelles dont il n'est pas fait mention précédemment et qui, selon vous, devraient faire l'objet de l'attention du Comité de révision.*

**Veillez faire parvenir les formulaires à SOFTBALL CANADA avant le 1 septembre**